Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-202618_1_2-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

# Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Session ordinaire du 2 avril 2026

N° 2026/18

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 mars 2026 ; la séance est publique.

**Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

**Présents :** M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. ANGER, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

**Absents excusés :** Mme MIRA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

**2 - Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Monsieur le maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes de plus de 1000 habitants ont six mois après l'installation du conseil municipal pour établir un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

ADOPTÉ : à 14 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 2 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

MAIRIE DE VIEUX-VY-SUR-COUESNON (ILLE ET VILAINE)

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-202618_1_2-DE